

Nous vous prions de nous retourner ce formulaire rempli **30 jours avant la fin de votre affiliation** afin que nous puissions effectuer le virement de votre prestation de sortie.

Fin de l'affiliation au

Nom, prénom : _____ N° personnel : _____
Adresse, _____
NPA/CP Lieu : _____
Adresse Email : _____

Je confirme que ma capacité de travail était de 100% au moment de mon départ

1. Utilisation des fonds pour une prévoyance ultérieure

- Virement à l'institution de prévoyance du nouvel employeur (veuillez indiquer l'adresse exacte de l'institution de prévoyance et les coordonnées bancaires complètes ou joindre un bulletin de versement à ce formulaire)
- Ouverture d'un compte de libre passage auprès d'une banque (pas de nouvel employeur) (joindre le formulaire de demande auprès de la banque)
- Souscription d'une police de libre passage (pas de nouvel employeur) (joindre la demande soumise à la compagnie d'assurance)

2. Versement en espèces

- Installation dans l'UE ou un pays de l'AELE**
Si vous vous installez dans un pays de l'UE/AELE, vous ne pouvez toucher la totalité de votre prestation de sortie en espèces qu'à la condition suivante : **vous ne devez plus être assujetti(e)** à une assurance obligatoire vieillesse, invalidité et survivants dans le pays où vous serez domicilié(e) et vous devrez en apporter la preuve (confirmation avec le formulaire ci-joint). Si ce n'est pas le cas, la **partie de votre avoir de vieillesse correspondant à la part légale (LPP)** restera bloquée au titre de la prévoyance sur un compte de libre passage à votre nom en Suisse.
- Installation dans un autre pays étranger**
Cessation définitive de toute activité lucrative en Suisse

Remarque : Tous les rachats qui ont été effectués dans les trois ans précédant la sortie de la Caisse de pensions, ne peuvent pas être touchés en espèces mais devront être versés sur un compte de libre passage ou faire l'objet d'une souscription de police libre passage
- Virement de l'**avoir vieillesse LPP et des rachats qui ont été effectués dans les 3 ans précédant** à la Fondation de libre passage de la Banque Cantonale de Bâle (Freizügigkeitsstiftung der Basler Kantonalbank)
- Ouverture d'un compte de libre passage auprès de :
(joindre le formulaire de demande auprès de la banque)
- Prestation de sortie représentant moins d'une année de cotisation (cotisations d'employés au plan de retraite et de capitalisation).

Institution supplétive

Si nous ne recevons pas d'instructions de versement de votre part, votre prestation de libre passage sera virée, à vos frais, à la Fondation institution supplétive LPP, Zurich, 6 mois après votre départ de la Caisse de pensions.

3. Coordonnées bancaire pour le versement

- PostFinance
- Compte Bancaire

Nom de la banque et adresse complète _____

Compte bancaire / Compte postal _____

N° de Clearing Bancaire (N° BC) _____

N° IBAN _____

Code SWIFT _____

Je déclare avoir pris connaissance du fait que le versement de ma prestation de sortie met fin à tous mes droits par rapport à la Caisse de pensions Syngenta.

Lieu et date _____

Signature de l'assuré(e): _____

Signature du conjoint
(en cas de versement en espèces) ¹⁾

1) Les assuré(e)s mariés doivent fournir l'accord signé du conjoint par la signature légalisée sur ce document.

Annexes

- Adresse et coordonnées bancaires de l'institution de prévoyance du nouvel employeur (bulletin de versement)
ou
- Formulaire de demande d'ouverture d'un compte de libre passage ou copie des coordonnées bancaires d'un compte de libre passage existant (pas de nouvel employeur)
ou
- Demande de souscription d'une police de libre passage auprès d'une assurance (pas de nouvel employeur)

En cas de versement en espèces

- Déclaration de départ de la commune où vous étiez domicilié(e), en cas d'installation à l'étranger
- Confirmation de la restitution du permis de travail ou du permis de frontalier par la police des étrangers
- Certificat d'état civil pour les assurés **non** mariés
- Authentification officielle de la signature du conjoint (signature légalisées par un notaire ou par l'administration communale)